

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

## Du 01 juillet 2020

Etaient présents : Mr Jacques De Bussy, Maire, Mr Damien Lagoutte, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Ghislaine Suchet, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mr Bernard Ducros, Mme Li Caroline, Mme Gardin Bernadette, Mr Michel Lagoutte, Mr Bastien Bernard.

Mr Olivier Longin est arrivé à 19h30.

Excusés : Mr Jean Luc Perrier, pouvoir à Mr Damien Lagoutte.

Mr Patrick Barreaux, pouvoir à Mr Bernard Ducros.

1-Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

2- Délibérations :

a-Signature du bail de l'épicerie :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de l'immeuble dit «Burnichon» dans lequel se situe une épicerie. Il convient donc de signer un bail commercial avec Madame Solange De Souza, qui va reprendre l'épicerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail commercial.

b-Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2020 :

La taxe d'habitation étant supprimée, il convient de fixer les taux d'imposition pour le foncier bâti et pour le foncier non bâti.

Considérant la délibération prise en 2018 qui acte le souhait d'intégration de la commune au sein de la commune nouvelle de Cours, il convient de tendre vers une harmonisation des taux d'imposition entre les deux communes :

Ainsi, après en avoir délibéré,

- Taxe foncière sur le foncier bâti : + 1 % : soit 15.65% (adopté par 7 voix pour, et 3 voix contre).
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : + 0.58 % soit : 52.68% (adopté par 8 voix pour et 2 abstentions).

c- Fiscalisation des charges du SYDER pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote la fiscalisation des charges du SYDER pour l'année 2020 pour un montant de 5 030.32 €

d-Budget 2020 : Décisions modificatives : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- 20 .000 € imputés en 2131 (bâtiments publics) pris sur le compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour financer les travaux d'accessibilité.
- Correction d'imputation pour le compte « immobilisations corporelles en cours » au compte 231

### 3- Questions diverses :

a-Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020 : Election du délégué du conseil municipal et de trois suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.

b-Fête du village : Si la situation sanitaire le permet, une fête du village aura lieu le samedi 05 septembre 2020. Cette fête, impulsée par la commune, en partenariat avec les associations communales qui la mettent en œuvre, est menée par Patrick Barreaux.

c-Fleurissement de la commune : A la demande de Bernadette Gardin, voir avec la commission voirie l'implication de Stéphane dans l'arrosage des bacs de fleurs.

d-Réunion avec la Département : Damien Lagoutte fait part du nouveau dispositif mis en place par le Département pour aider les entreprises dans le cadre du Covid. : Une subvention de 3 000 € peut leur être attribuée. Un courrier sera envoyé aux entreprises communales pour les informer de ce dispositif.

Une réunion relative à la réfection de la route départementale des Ecorbans était prévue avec le département de la Loire. Cette réunion a dû être reportée à cause de la crise sanitaire.

Plusieurs jeunes du village (Roméo Favre et Matthias Miralles) ont sollicité Monsieur Le Maire pour la création d'un skate-park dans la commune. L'idée est intéressante, mais il faut voir sous quelles formes et dans quelles conditions elle pourrait être mise en œuvre.

La séance est levée à 20 heures.



Le Maire  
Jacques de Bussy  
